



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023

Affaire n° 25-20230325

**Entretien des espaces verts sur divers sites et nettoyage
des grilles avaloirs**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 17 mars 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 25-20230325

Entretien des espaces verts sur divers sites et nettoyage des grilles avaloirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur du 20 février 2023, au vu du rapport d'analyse,

Vu le rapport n° 25-20230325 présenté au Conseil Municipal du 25 mars 2023,

Considérant que la Commune du Tampon a lancé un marché public en procédure adaptée réservé à des ESAT ou des structures équivalentes qui emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs porteurs de handicaps, en application des articles L.2123-1, R.2123-1 3°, L.2113-12, R.2113-7 du Code de la Commande Publique pour la réalisation de l'entretien des espaces verts de divers sites et nettoyage des grilles avaloirs. La durée du contrat propre à chaque lot est d'une période de 2 ans à compter de la date fixée par ordre de service n° 1. Les prestations sont décomposées en cinq lots :

• **Pour le lot 1 : Parcours de santé de la Pointe et jardin médicinal Marc Rivière**

Il s'agit de l'entretien régulier et permanent du parcours de santé la Pointe et du jardin médicinal Marc Rivière comprenant les espaces verts, les cheminements et ses alentours.

• **Pour le lot 2 : Parc des Palmiers à Dassy**

Il s'agit de l'entretien régulier et permanent du Parc des Palmiers comprenant les espaces verts, les cheminements et ses alentours.

• **Pour le lot 3 : La ceinture verte rond-point cimetière / rond-point Isautier / rond-point Lycée Roland Garros / CD3 mairie centre ville / gymnase Trois-Mares / Châttaire avenue de l'Europe, rue de Grèce / rue Général De Gaulle / avenue du Président Chirac**

Il s'agit de l'entretien régulier et permanent des espaces verts des rues et également l'entretien des parasols de bougainvilliers figurant sur ces rues.

Les prestations comprennent : tonte de gazon, arrachage des plantes vivaces, aménagement d'un périmètre de protection pour l'arrachage du gazon autour des arbres afin de ne pas détériorer ces derniers, désherbage, taille des haies, ramassage des résidus, prise en charge de l'acheminement des résidus vers la déchetterie.

- **Pour le lot 4 : Les cités, les espaces verts collectifs communaux au sein des opérations de logements évolutifs sociaux**

Il s'agit de l'entretien régulier et permanent des espaces verts, désherbage, taille des haies, tonte de gazon, ainsi que le désherbage des parterres.

- **Pour le lot 5 : Entretien et nettoyage des grilles avaloirs sur routes communales**

Il s'agit du nettoyage des grilles avaloirs sur routes communales.

Considérant qu'eu égard au montant des prestations, la consultation a fait l'objet d'une publication au journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et localement dans le journal de l'Île de La Réunion (JIR) le 18 janvier 2023,

Considérant que les prestations sont financées sur fonds propres communaux

Le Conseil Municipal,
Réuni le samedi 25 mars 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 la passation des marchés correspondants avec les candidats retenus par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur, comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant global et forfaitaire en € TTC
1	Parcours de santé et jardin médicinal	ESAT GEORGES MOY DE LA CROIX géré par l'ADAPEI 90 rue du Paille en Queue	Mensuel : 7 416,81 € Soit 178 003,44 € bisannuel
2	Entretien Parc des Palmiers à Dassy	97430 Le Tampon Directeur Général : M. Tonino LEGROS	Mensuel : 9 748,78 € soit : 233 970,72€ bisannuel

3	La Ceinture verte rond-point cimetière / rond-point Lycée Roland Garros / CD3 Mairie centre-ville / Gymnase Trois Mares / Zac Châtoire avenue de l'Europe, rue de Grèce / rue Général de Gaulle / Avenue du Président Chirac	ASSOCIATION BIOTOPE GRAND ANSE Siège social : 03 rue des Libellules 97429 Petite Ile Directeur : M. Axel MAHO	Mensuel 11 662,00 € Soit : 279 888,00 € bisannuel
4	Les cités les espaces verts collectifs communaux au sein des opérations de Logements Évolutifs Sociaux	ESAT GEORGES MOY DE LA CROIX géré par l'ADAPEI 90 rue du Paille en Queue 97430 Le Tampon Directeur Général : M. Tonino LEGROS	Mensuel : 3 792 23 € Soit : 91 013,52 € bisannuel
5	Nettoyage des grilles avaloirs sur routes communales	Directeur Général : M. Tonino LEGROS	Mensuel : 4 464,29 € soit 107 142,96 € bisannuel

Article 2 l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 011, compte 615232,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,